

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par

M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon,
Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet,
Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et dans le respect du secret des affaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire la France insoumise souhaite réitérer son opposition à la loi liberticide du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires.